



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1874-02**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement n° 1874-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction n° 1874 afin d'ajuster diverses dispositions »

a été adopté par le conseil municipal à la séance du 6 juillet 2026.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution n° 26-08-12-08 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 12 août 2026 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 19 août 2026 sous le numéro de certificat VD 2026-11.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 24 août 2026.

Catherine Ricart, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca